

Gérer la biodiversité dans et hors Natura 2000

par Camille THIRION¹

Les articles de Messieurs J.F. de le Court, E. Snyers et H. Claessens (*Silva belgica* 6/2006 et 2/2007)^{*} ont bien mis en évidence des inquiétudes qui me taraudent depuis longtemps. Pourtant en relisant ces articles, je pense que les techniques agricoles modernes ne sont pas seules responsables de la perte de la biodiversité qui se rencontre aussi dans les milieux exempts de culture intensive, comme la Haute Ardenne partagée entre pâtures et forêts. Nous disposons de peu de recul pour mesurer l'ampleur ou expliciter ce phénomène : deux petits siècles d'observation pour les insectes, un peu plus pour les plantes.

Etienne Snyers a écrit : « *Les gestionnaires privés des milieux ruraux resteront toujours ceux qui agissent quotidiennement sur le terrain et qu'il ne faut pas démotiver ou pire révolter. Il faut bien sûr écouter ceux qui savent, ils occupent tout le terrain médiatique actuellement, mais il est essentiel d'écouter tout autant ceux qui font et peuvent faire.* »

Je voudrais dire ici que le battage médiatique ressasse sans cesse les mêmes arguments : non à la monoculture, aux épicéas, aux essences exotiques, aux coupes à blanc, à la chasse, à la pêche avec mort de poissons,... quand on se balade et que l'on observe, la biodiversité (mot dont je galvaude souvent le sens vu que personne ne lui applique la même définition), elle est partout !

¹ Collaboratrice extérieure à la Faculté des Sciences agronomiques de Gembloux (entomologie fonctionnelle et évolutive) – Prof. Eric Haubruge. cthiron@cthiron.com <http://www.cthiron.be/>

^{*} Editorial de Jean-François de le Court : « Réchauffement climatique : intéressants débats », *Silva Belgica* 2/2007.

Echos des régions de Etienne Snyers : « Les oiseaux chanteront-ils encore dans nos jardins », *Silva Belgica* 2/2007.

Hugues Claessens : « Natura 2000 menace-t-il l'approvisionnement wallon de l'industrie de première transformation des résineux ? », *Silva Belgica* 6/2006.



■ Prairie de fauche, habitat Natura 2000.

En forêt, l'application des mesures inhérentes à Natura 2000 risque de rencontrer autant de résistance que les MAE en agriculture : à l'époque, les propositions de l'Union Rurale témoignent bien du malaise généré par un manque d'informations et une non-prise en considération de l'aspect humain dans l'application des Directives Natura 2000.

La mise sous statut de protection d'un habitat, que ce soit sous Natura 2000 ou sous d'autres qualifications, semble généreuse. Cette philosophie est cependant pleine de lacunes dans sa mise en application.

■ MAUVAISE APPROCHE, DEUX EXEMPLES !

■ 1. ERABLIÈRE DE RAVIN

Lors d'une excursion dans le cantonnement de Bouillon, j'ai découvert un exemple bien concret d'une étonnante approche en matière de protection de la Nature, ici dans un habitat classé prioritaire : une érablière de ravin.

Sur une pente très accentuée, couverte de hêtres plus ou moins malingres, plutôt un taillis sans aucune végétation au sol ni régénération,... « *Mais où sont les érables ?* », question posée par un des participants.

Deux spécimens de belle allure sur le site, aucune régénération au sol pour ces arbres que l'on pourrait espérer « semencier » potentiel. Notre guide nous explique qu'une ou plusieurs plantes peut manquer sans handicaper l'appellation de cette association végétale !

Il s'agit tout de même d'une essence du groupement principal et non du groupement secondaire qui peut caractériser cette association végétale. Pour le profane ou même le connaisseur, c'est à tout le moins interpellant !

Renseignements pris auprès d'une phytosociologue, je m'aperçois que cet habitat peut-être considéré comme « érablière de ravin » et en porter le titre en tant que potentialité. Traduisez : Il serait donc susceptible d'abriter une telle association comportant des érables sur une telle pente.

Une question subsiste néanmoins ; comment faire comprendre à un propriétaire forestier cet aspect des choses ?

Autre chose, le classement de cet habitat implique la non-intervention ou quasi en matière de gestion.

A mon humble avis, sur cette station décrite plus haut, cela implique que l'on ne recréera pas les conditions de la régénération spontanée des érables. Le hêtre risque de dominer au final tous les arbres.

■ 2. ESPÈCES RARES

Le choix des sites à préserver est basé souvent sur des inventaires anciens dont les objets de la motivation ou leurs exigences écologiques peuvent avoir disparu !

A Enneille, la création d'une réserve a été motivée par la sauvegarde du rôle du genêt... lors d'une visite récente, il apparaît que l'espèce n'est pas présente sur le site... même pour quelqu'un qui comme moi est attachée à la défense du patrimoine naturel, qui peut être encore préservé, cela me surprend... sans doute s'agit-il à nouveau d'une question de potentialité !

Choisir une espèce pour motiver la sauvegarde d'un site, c'est un luxe que nous nous offrons... d'abord parce que cette espèce peut parfois très bien continuer de vivre sur ce site sans notre intervention, et ensuite parce que si celle-ci est rare, elle le restera... et rien ne dit que malgré notre intervention, elle s'y maintiendra.

Expliquer les causes de régression ou de disparition d'une espèce, hormis les causes banales ressassées dans les médias, n'est pas chose aisée.

Les naturalistes savent tous qu'une réintroduction, même dans un milieu potentiellement accueillant pour l'espèce réintroduite, n'est pas toujours empreinte de succès.

■ QUE FAIRE !

La lenteur de la mise en place des mesures et la pression européenne nous obligent à agir dans la précipitation. Dans le cadre de l'« Inventaire du patrimoine naturel en forêt privée », nos voisins français ressentent la visite des experts comme une intrusion.

En France, la circulaire sur l'accès des évaluateurs de ce patrimoine en forêt privée et le retrait des mesures préconisées pour protéger les habitats des espèces sensibles font l'objet d'un débat très animé.



■ *Aulnaie rivulaire, habitat Natura 2000.*

Deux approches se dégagent : la préservation des espèces pour elles-mêmes, ou en y associant les habitats.

En cas d'atteinte à un milieu, la protection des espèces permet d'utiliser la notion d'« invincible erreur » et d'échapper à une sanction, on peut toujours dire que l'on n'a pas reconnu une bestiole au nom latin tarabiscoté mais si on y associe la notion d'habitat, on ne pourra difficilement dire que l'on n'a point reconnu une tourbière boisée, une forêt alluviale, une érablière de ravin, tous habitats prioritaires en Région wallonne !

La protection des habitats implique le maintien non seulement des espèces rares mais aussi du cortège des espèces banales qui y est associé.

Ces notions doivent faire l'objet d'une meilleure formation des acteurs de terrain !

■ ENCADREMENT

Cette formation se fait à différents niveaux. Entre autres, la formation des agents qui vont devoir s'impliquer dans la mise en pratique et l'évaluation des nouvelles mesures est basée sur des principes trop généraux : la Haute Ardenne, la Famenne ou la Gaume, ce n'est pas pareil !

Heureusement, les réalités de terrain, tant environnementales que sociales et économiques, sont, sur ce plan, rencontrées par les associations de propriétaires et les coopératives.

Les propositions d'E. Snyers (Silva Belgica, 6/2006) me semblent clairvoyantes : « *Je pense que seuls des contacts personnalisés seront efficaces, là où des convaincus expliqueront les enjeux et les impacts de mesures bien adaptées et emporteront l'adhésion des propriétaires forestiers ou des agriculteurs.* »

Ces mesures devraient d'abord être raisonnées à l'échelle d'une propriété. De celles-ci devraient en découler alors des schémas directeurs à l'échelle régionale : la démarche inverse me semble vouée à l'échec.

■ INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS À PRÉSERVER

La préservation des éléments paysagers existants et intéressants du point de vue biologique est une tendance qui pointe timidement le nez en agriculture. Cette tendance devrait également devenir une priorité en forêt. Et si ces éléments paysagers sont appelés à disparaître à cause d'une fermeture de l'espace, au moins devrait-on veiller à leur renouvellement ailleurs lors de gestion ou de travaux d'exploitation !

Entendons-nous bien, je ne parle pas ici d'une lande à bruyère, d'une tourbière, d'une pelouse sèche ou d'une zone humide, elles font l'objet d'attention depuis que l'on sait que ces milieux sont fragiles et que, si on veut les maintenir, leur protection et gestion intégrales sont souvent la seule manière d'assumer ce choix... mais bien de ces petits éléments tels que clairières, gagnages plus ou moins spontanés, lisières variées, chemins de débardage, layons, placettes de régénération, mares, petites zones de chablis avec arbres munis de leur « plateau », arbres morts, qui ne demandent que peu d'attention et sont d'une richesse floristique et faunistique incontestable.

Un schéma cadre d'évaluation, comme trop souvent conçu par les organismes officiels, ne colle pas à la réalité du terrain. Même une équipe multidisciplinaire n'a que peu de chances de faire une évaluation correcte de la richesse naturelle d'une propriété. En effet, elle vient sur le terrain une fois ou deux, c'est beaucoup trop peu ! En second lieu, elle vient avec des lignes directrices européennes ou régionales standards pour toutes les situations rencontrées, or chaque propriété est unique.

Que ce soit par sa gestion antérieure, sa situation actuelle, la manière dont son propriétaire la conçoit, les buts poursuivis, elle est unique, ... sans oublier la région naturelle dont elle fait partie ou même son district botanique. E. Snyers le souligne fort à propos !

Pourquoi faut-il aussi dans l'approche d'une propriété, tenir seulement compte des espèces dites « étendards » des directives européennes : les insectes du bois mort, les libellules, les Orthoptères, les papillons des milieux plus ouverts..... et pourquoi ne pas prendre en compte la diversité globale.

Après plusieurs visites d'une propriété en Condroz, je me suis rendue compte par exemple qu'un vallon de quelques centaines de mètres de long et quelques dizaines de large, avant la feuillaison, était remarquable pour sa richesse en papillons sortant d'hivernage ou pour les abeilles solitaires qui butinaient des plantes à floraison printanière. Les saisons suivantes, l'intérêt de ce coin devenait beaucoup moindre, d'où l'utilité de plusieurs visites.

■ PETITES ACTIONS OU GRANDES MESURES ?

Jean-François de le Court a écrit : « *La tendance dominante chez certains est de considérer les forêts comme un dernier refuge de la biodiversité, et la production de bois comme une surexploitation des ressources de notre terre. Il en résulte que les discours entendus dans un nombre croissant de milieux donnent une préférence nette à la faune, la microfaune, et les insectes, bref, à une vision très orientée sur la biodiversité.* ».

Il faut tout de même rappeler ici que contrairement à ce qui se dit un peu partout, la forêt n'est pas un milieu refuge ou de substitution pour toutes les espèces, seules les espèces adaptées à ce milieu y vivent, généralement des espèces de milieu fermé ou semi-ouvert.

Les espèces de milieux ouverts peuvent se réfugier dans les coupes à blanc ainsi que dans les grandes monocultures



Les exotiques, indispensables à notre filière-bois, ne sont pas incompatibles avec la notion de biodiversité.

aux premiers stades. Curieusement, ce sont les types de sylviculture les plus fortement critiqués par les ténors de la conservation de la Nature !

Tout est question d'équilibre, ne mettons pas non plus en opposition, la production de bois avec le maintien de la biodiversité, il y a place pour une cohabitation harmonieuse entre les deux options ! L'introduction d'essences exotiques qui auront tôt ou tard leur propre cortège d'espèces plus ou moins inféodées ne me semble pas incompatible avec la notion de biodiversité.

Le mode de gestion « mélange de régénération naturelle et plantation » permet de grandes espérances pour le maintien d'un maillon écologique intéressant : tous les groupes zoologiques pourraient y trouver leur niche écologique, du plus petit insecte au gros gibier, en passant par les reptiles, les batraciens, les oiseaux... Même si ces lieux sont appelés à une évolution amenant une fermeture progressive, la répétition de ci delà de ce mode de gestion entretiendra un réseau satisfaisant pour la biodiversité sans contraintes opprimantes pour un propriétaire.

Pourquoi négliger des ensembles naturels riches mais non identifiés dans les directives européennes, nationales ou régionales ?

Pourquoi ne pas maintenir ces espaces semi-naturels adjacents aux parcelles de production, l'attrait pour les animaux auxiliaires compenserait la perte de surface au niveau de la productivité.

De plus, l'alibi « Natura 2000 » peut aussi servir de paravent pour ne pas veiller au maintien d'éléments encore intéressants mais non répertoriés dans les milieux à protéger de la Directive Natura 2000!

■ CONCLUSION

Dans un petit pays comme le nôtre, la dimension des actions promulguées dans le cadre des Directives européennes me semble disproportionnée face aux superficies envisagées. Elles me paraissent trop générales ou trop enserrées dans un schéma cadre à l'échelle de l'Europe.

Il existe à mes yeux une aussi grande urgence à la prise de conscience plus globale des milieux biologiquement intéressants et de leur devenir même s'ils ne sont pas repris dans la liste des habitats « Natura 2000 », ni dans les zones délimitées par cette Directive en Belgique.

Dans ce que j'écris, je n'oppose pas la forêt privée à la forêt publique, les résineux aux feuillus, les essences indigènes aux exotiques, cela peut être d'application partout avec simplicité et en connaissance de cause. En forêt, les gestionnaires publics ou privés ou leurs auxiliaires souvent dotés d'une sensibilité naturaliste, acquièrent une connaissance telle des espaces qu'il parcourent régulièrement qu'ils ont plus d'atouts pour repérer les milieux banaux d'une grande richesse biologique. Ces espaces ne sont pas (re)connus par les directives



La sensibilité et les connaissances des propriétaires et gestionnaires forestiers sont des atouts majeurs qu'il y a lieu d'exploiter bien davantage dans la mise en œuvre de Natura 2000.

européennes, et ces agents, leur fait-on assez confiance dans leurs propositions de gestion ?

On perçoit de plus en plus l'émergence voir la dominance d'un concept agronomique de productivité ou de biodiversité, de moins en moins celui d'un développement durable au sens où le pratiquaient les anciens et où les éléments de la biodiversité y trouvaient spontanément leur place.

Vous allez peut-être me reprocher de ne pas m'en tenir à des propos non-interventionnistes développés dans de précédents articles : c'est vrai mais plutôt que de voir appliquer des mesures générales contraignantes, je préférerais voir développer des actions ponctuelles annonciatrices d'une meilleure prise en considération de la biodiversité !

Je veux dire ici que les conseils d'un forestier naturaliste seraient plus précieux que toutes ces mesures alambiquées d'inspiration européenne.

Reste un problème de choix des sites ou espèces à protéger, toujours sujet à caution... si je m'attarde sur quelques ares de bruyère, objet de toutes les attentions des conservateurs de la Nature ; je vais rencontrer quelques espèces rares de bourdons, d'abeilles solitaires ou de coccinelles, certes toutes menacées, mais rien ne dit qu'elles ont une chance de nous survivre malgré nos efforts... à quelques pas de là, un chablis ou quelques ares naturalisés parce que non productifs vont m'offrir des centaines d'espèces plus banales mais qui ont plus de chances de faire partie du patrimoine naturel de nos héritiers.... cruel dilemme !

Enrichir ses compétences sylvicoles, forestières et naturalistes permet de faire des choix judicieux.

La convivialité entre l'homme et la Nature, mais aussi entre ces gestionnaires ou ces utilisateurs nous concerne tous !